

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

CONDITIONS DE LOCATION D'EMPLACEMENT

PERIODE : Les nuitées se décomptent de midi à midi. Lorsque la date et le numéro désirés ne correspondent pas à notre planning, il vous sera proposé un choix de solutions se rapprochant au mieux de votre demande. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.

RESERVATION : ne devient effective qu'après notre accord et après réception d'un versement de 30 % D'ACOMPTÉ à valoir SUR LE MONTANT DU SÉJOUR, ET 10€ de frais de dossier restant à votre charge Il vous sera alors adressé une confirmation. Tout versement non accompagné du contrat de réservation ne saurait assurer la réservation. 20€ de caution vous seront demandés pour le badge des barrières automatiques

NON-OCCUPATION : En l'absence de messages faxés, email du campeur précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 48 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat (le surlendemain à midi), l'acompte et les frais de réservation reste acquis à la Direction du camping. Les messages TÉLÉPHONIQUES ou SMS ne sont pas admis.

ANNULATION : Pour toute annulation parvenue 2 mois avant la date de réservation, il sera remboursé une somme forfaitaire de 50€ .L'acompte ne sera pas remboursé après ce délai.

PAIEMENT : Le SOLDE du SÉJOUR sera payé le JOUR de L'ARRIVÉE et facturé pour les jours réservés et signés au contrat. Seules les dates inscrites au contrat seront prises en comptes. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé (à l'exception d'un cas de force majeure : décès dans la famille directe, maladie ou accident nécessitant retour, grave accident, perte d'emploi : attestation motivée).

OCCUPATION : Tout emplacement loué doit être occupé avant 20 heures. Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping.

CONDITIONS DE LOCATION D'UN LOCATIF

RÉSERVATION : La location nominative, ne peut être cédée; elle ne devient effective qu'après notre accord et après réception d'un versement comprenant : 30% du montant du séjour + 10€ DE frais contractuel restant dans tous les cas à la charge du locataire. Tout versement non accompagné du contrat de location ne saurait, d'aucune façon, assurer cette location. Les mandats postaux ou chèques bancaires devront être établis à l'ordre du CAMPING du CHERCHEUR D'OR.

PAIEMENT : Le montant du séjour est de 30% à la réservation et le solde doit être réglée 1 mois avant l'arrivée. AUCUNE RÉDUCTION NE SERA CONSENTIE DANS LE CAS D'ARRIVÉE RETARDÉE OU DE DÉPART ANTICIPÉ.

CAUTION : une caution de 80€ PAR INSTALLATION sera versée par le locataire dès son arrivée en chèque ou carte bancaire. La caution ne sera pas restituée au départ, après inventaire de la location. Si la location n'est pas bien entretenue (sol, WC, salle de bain, frigo, micro-ondes, coin cuisine propres) vous sera demandée la somme de : ménage non effectué : 80€, mal fait : 45€. Vous sera aussi facturé tout matériel détérioré ou cassé. LA LOCATION SE LIBÈRE AVANT 9h30.

ANNULATION : POUR TOUTE ANNULATION PARVENUE 2 MOIS AVANT LA DATE DE RESERVATION, il sera remboursé 50% de l'acompte versé. Aucun acompte ne sera remboursé pour toute annulation parvenue après ce délai. Vente à distance : conformément aux dispositions L221-28 du code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de prestation de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel lesquels doivent être fournis à une date ou à une période déterminée.

NON-OCCUPATION : En l'absence de message e-mail du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, la location devient disponible 48 heures après la date prévue de son arrivée mentionnée sur le contrat de location et les sommes versées restent acquises à la Direction. Les messages TÉLÉPHONIQUES ou SMS ne sont pas admis.

OCCUPATION : Tout locataire est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping.

SECURITE INCENDIE : Il est formellement interdit de fumer dans les locatifs sous peine d'amendes et d'utiliser des barbecues hors barbecue électrique ou gaz.

Le contrat de réservation signé (ou réservation en ligne) fait acceptation des conditions générales.

« En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes : Medicys Centre de médiation et de règlement amiable - 73 bd de clichy - 75009 Paris

GENERAL BOOKING CONDITIONS

CONDITIONS FOR RENTING EMPLACEMENTS THE RENTAL PERIOD: Overnight stays are considered from midday to midday. Where the date and number required do not fit in with our schedule, you will be offered a choice of solutions as close to your original request as possible. Rental is nominative and may not be ceded to a third party.

RESERVATION : The reservation will only be considered effective after our agreement and receipt of 30% TO BE DEDUCTED FROM THE TOTAL COST OF YOUR STAY PLUS A NON-RETURNABLE PAYMENT OF 10€ FOR HANDLING CHARGES. You will be sent a confirmation of reservation on receipt of this. Any payment that is not accompanied by the rental contract will not be considered as an effective reservation under any circumstances. You will be asked to leave a deposit of 20€ for the badge that operates the automatic barriers.

NON-OCCUPATION: In the absence of any message by telegram or fax announcing a change in arrival date by the camper, the reservation will be cancelled 48 hours after the arrival date mentioned in the contract (at midday), and all sums paid will remain the property of the management. TELEPHONE MESSAGES and SMS CAN NOT BE ACCEPTED.

CANCELLATION: for cancellations up to 2 months before the reservation date, a fixed sum of 50€ will be reimbursed. the first installment can not be reimbursed after this delay.

PAYMENT: THE BALANCE DUE FOR YOUR STAY SHOULD BE PAID ON THE DAY OF ARRIVAL. Only the dates indicated on the contract he-rein shall be deemed valid. NO REDUCTIONS CAN BE GIVEN IN CASES OF LATE ARRIVAL OR EARLY DEPARTURE (EXCEPT IN EXCEPTIONAL CIRCUMSTANCES - death in the immediate family, illness or accident requiring repatriation, serious accident or loss of employment: a certificate is required)

.OCCUPATION: All emplacements rented must be occupied before 8 p.m. All campers must adhere to the campsite's interior regulations.

CONDITIONS FOR RENTED ACCOMMODATION RESERVATION The rental is nominative and may not be ceded to a third party. The reservation will only be considered effective after our agreement and receipt of 30% OF THE TOTAL PRICE OF YOUR STAY PLUS A NON-RETURNABLE PAYMENT OF 10€ FOR CONTRACT CHARGES. Any payment that is not accompanied by the rental contract will not be considered as an effective reservation under any circumstances. Wire transfer and postal orders should be made out to CAMPING du CHERCHEUR D'OR.

PAYMENT : THE TOTAL COST OF YOUR STAY IS DUE at YOUR ARRIVAL DATE. NO REDUCTIONS CAN BE GIVEN IN CASES OF LATE ARRIVAL OR EARLY DEPARTURE. BONDS: The tenant shall be required to leave A DEPOSIT of 80€ PER RENTAL ACCOMMODATION upon arrival with CB card number. The deposit will not be returned upon departure when the inventory of the rental accommodation has been completed. If the rental accommodation is not kept in good condition (floor, WC, bathroom, fridge, microwave, kitchen area all clean) you will be asked to pay : Final cleaning not done: 80€, not done correctly: 45€. You will also be billed for all items of equipment that are damaged or broken. Rented premises must be vacated before 9.30
CANCELLATION : FOR CANCELLATIONS UP TO 2 MONTHS BEFORE THE RESERVATION DATE, 50% OF THE FIRST INSTALMENT WILL BE REIMBURSED, FOR ANY CANCELLATION AFTER THIS, REIMBURSEMENT IS NOT POSSIBLE

NON-OCCUPATION : In the absence of any message by e-mail announcing a change in arrival date the reservation will be cancelled 48 hours after the arrival date mentioned in the contract, and all sums paid will remain the property of the management. TELEPHONE MESSAGES and SMS CAN NOT BE ACCEPTED. OCCUPATION: Any tenant must adhere to the campsite's interior regulations.

SECURITY: It's formally forbidden to smoke in any rental to punishment with a fine liable.

Contract signed made accepted the full conditions up

In case of problem you can contact after sending a letter in LRAR to the campsite a mediator : Medicys Centre de médiation et de règlement amiable - 73 bd de clichy - 75009 Paris